



Mairie de DUN

CONSEIL MUNICIPAL

N° 107 09 67 XI 2015

Le samedi 21 février 2015

18 h 00

Salle du Conseil

Convocation du Conseil Municipal en date du 16/02/2015

Ordre du jour

- Demandes de subventions :
 - FDAL : Chemin de Lasalle, Matériels (tracteur, épareuse), matériels d'entretien (débroussailleur, tronçonneuse, taille haie souffleur électriques) .
 - FRI :Matériels (tracteur, épareuse), matériels d'entretien (débroussailleur, tronçonneuse, taille haie souffleur électriques)
- Financement externe matériel (tracteur, épareuse)
- Plan de financement traverse éco-quartier
- Etude Plan Aménagement Paysager
- Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissements.
- Changement de statuts de la CCPM
- Sujets divers
 - vente bois sur pied
 - projet transition énergétique

Président : PALMADE Alain

Secrétaire : SANCHEZ Jean-luc

Présents :

Monsieur Alain PALMADE, Madame Sonia PERSCHKE, Monsieur Alexis VARUTTI, Monsieur Jean-Luc SANCHEZ, Madame Hélène PRZYBYL, Madame Sabine CUZIOL, Monsieur Alix POMPILIUS, Monsieur Roger ASTRE, Monsieur Daniel NADAL, Madame Catherine MICHEL, Monsieur Sébastien HARAUT, Madame Fanny MORENO, Monsieur Guy ALLIEY, Monsieur Laurent CAUQUIL

Absents :

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Claude DURAND

Absents excusés :

Secrétaire(s) de la séance: Jean-Luc SANCHEZ

Délibérations du conseil:

Demande de subvention

2015_67_11_I

Dans le cadre des investissements à venir, M. Le Maire Alain PALMADE, sollicite le Département et la Région pour l'octroi de subventions relatives aux travaux de voirie sur le chemin de Lassalle, l'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse, et l'achat de petits matériels d'entretien.

Chemin de Lassalle

Montant HT	TVA	Montant TTC	Subventions attendues		Part communale		
			Dep 25 %	Etat 32.74 %	Travaux	TVA	Total
16215	3243	19458	4053.75	5309.81	6851.44	1370.29	8221.73

Tracteur / Epareuse

Matériels	HT	Remise	HT après remise	TTC
-----------	----	--------	-----------------	-----

Tracteur	46000	2.17%	45000	54000
Epareuse	18000	8.33%	16500	19800
Total	64000		61500	73800

Plan de financement Matériel - 2015

Origine Financement	%	Montant
FRI (Fonds Régional d'Intervention)	15	9225
FDAL (Fonds Départemental d'Aide au Développement Local)	25	15375
Autres aides	32.5	20000
Epave tracteur	6.5	4000
Autofinancement	21	12900

Petits matériels

Petits matériels	HT	TTC
Tronçonneuse, débroussilleur, taille haies, souffleur, batterie	4690	5628

Plan de financement Petits Matériels - 2015

Origine financement	%	Montant
FDAL (Fonds Départemental d'Aide au Développement Local)	25	1172
Autofinancement	75	3518

Sabine CUZIOVARUTTI, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes de subventions

Sabine CUZIOVARUTTI, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat de matériels.

Le conseil Municipal, ouï l'exposé de Sabine CUZIOVARUTTI,

Autorise M. le Maire à effectuer l'achat du matériel

Autorise M. le Maire à demander les subventions afférentes à ces achats

Votants : 15 Pour : 15

Emprunt matériel (tracteur, épareuse)

2015_67_11_II

Un emprunt doit être réalisé pour le financement du tracteur, de l'épareuse et de la TVA, puisque les subventions ne sont versées que sur présentation de factures après paiement et la TVA 1 an après l'acquisition. L'organisme bancaire sollicité est le Crédit Agricole de Mirepoix, pour un prêt AGILOR, à un taux de :

- 0.95% pour le tracteur pour un montant de 45 000 € sur 7 ans
- 1.65% pour la TVA pour un montant de 9 000 € sur 15 mois
- 1.80% pour l'épareuse pour un montant de 16 500 € sur 7 ans
- 1.65% pour la TVA pour un montant de 3300 € sur 15 mois

Sabine CUZIOVARUTTI, demande au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à faire la demande d'emprunt AGILOR auprès du CREDIT AGRICOLE de MIREPOIX pour le financement du tracteur et de l'épareuse, et à signer tout document relatif à ce financement externe.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Sabine CUZIOVARUTTI,

Autorise M. le Maire à faire la demande d'emprunt auprès du Crédit Agricole de Mirepoix.

Votants : 15 Pour : 15

Plan de financement traverse éco-quartier

2015_67_11_III

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit représenter le plan de financement de la traverse de l'éco-quartier, celui de 2014 étant obsolète.

La préfecture par courrier en date du 11 août 2014 (joint en annexe à la présente délibération) nous encourageait à le représenter.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le nouveau plan de financement détaillée comme suit :

Objet	Coût HT	Financeurs	Subvention
VRD + Aménagements	54278 €	État DETR 30%	16 283 €
		Département FDAL	23 775 €
		Commune	14 220 €
TOTAL			54 278 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et de l'autoriser à engager toutes les démarches pour effectuer les demandes de subventions inhérentes à ce projet

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Prends acte du dossier et autorise Monsieur le maire à engager les démarches et à signer tous documents se rapportant au projet.

Votants : 15 Pour : 15

Étude plan aménagement paysager

2015_67_11_IV

1) Annonce que le PLU est annulé par décision du Tribunal Administratif pour cause d'insuffisance du commissaire enquêteur. La commune va faire appel, lequel n'est pas suspensif, le PLU est donc bien annulé.

2) La 1ère partie de l'éco-quartier étant réalisée, il reste à bâtir la seconde partie de la parcelle n° 3977, à l'Ouest des constructions réalisées par ALOGEA. La division en lot à vendre par la commune nécessite un permis d'aménager. Le maire a rencontré la DT de Lavelanet qui valide le fait que ce terrain entre dans les parties actuellement urbanisées de la commune. La commune est engagée pour un développement durable de la commune et se doit de proposer un aménagement de qualité pour ce terrain, tout en prévoyant les liaisons futures vers les terrains contigus. De plus, la constitution du dossier de permis d'aménager demande une certaine technicité. Un devis a été demandé à Oriane Carballido, paysagiste DPLG dont l'entreprise siège sur la commune. Ce devis se monte à 3.550 €. Ces frais d'études, comme le coût des réseaux interne au lotissement, feront partie du calcul du prix de vente des terrains.

Sonia PERSCHKE qui a présenté le dossier

Propose de retenir cette offre,

demande au CM de l'inscrire au budget 2015 et **d'autoriser** M. le Maire à déposer le permis d'aménager et à prendre toutes les décisions relatives à ce projet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Sonia PERSCHKE retient l'offre d'aménagement, et autorise M. le Maire à déposer le permis d'aménager.

Votants : 15 Pour : 15

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses investissement

2015_67_11_V

Sabine CUZIOLVARUTTI rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2014 : 175 511€ (Hors chapitre 16 «remboursement d'emprunt)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 43 878 € (< 25% x 175 511€.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Sabine CUZIOVARUTTI dans les conditions exposées ci-dessus.

Votants : 15 Pour : 15

Modification de statuts Com Com Pays Mirepoix

2015_67_11_VI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la séance du 28 janvier 2015, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix s'est prononcé favorablement à la modification de ses statuts.

Monsieur le Maire présente les modifications apportées aux statuts en terme de compétences.

Ces modifications sont les suivantes :

- Voirie

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Seront d'intérêt communautaire :

- les voies communales revêtues (hors rues, places et parkings) inscrites au tableau de classement de la voirie intercommunale de par leur caractère structurant. Ces voies seront intégrées dans la voirie intercommunale entre 2015 et 2018 selon les tableaux annexés aux statuts.
- le pont de l'Hers à La Bastide sur l'Hers.
- les voiries d'accès aux zones d'activités économiques transférées par les Communes à la Communauté de Communes dont la création, l'aménagement et l'entretien relèvent de la communauté de communes.

Il est précisé que :

- Les voies d'intérêt communautaire sont des voies communales, à caractère de chemin, revêtues (goudronnées),
- Les voies communales seront classées d'intérêt communautaire seulement si le foncier est intégralement dans le domaine public de la commune,
- Les voies communales ou parties de voies communales, situées en agglomération (à l'intérieur du village, bourg ou hameau, délimitées par les panneaux d'agglomération) qu'elles soient bordées ou pas d'habitations, sont exclues de la compétence communautaire car assimilable à des rues,
- Lorsque hors agglomération (hameaux, lieux-dits), les VC sont bordées d'habitations même diffuses, seule la bande de roulement est d'intérêt communautaire. Cela exclut les trottoirs, les réseaux, l'éclairage public, les places, parkings, caniveaux et tout autre aménagement urbain.
- Le balayage, nettoyage et déneigement sont exclus de l'entretien de la voirie (pouvoir de police du Maire),
- L'éclairage public reste compétence de la commune,
- La signalisation (horizontale et verticale) est de compétence communautaire, avec accord du Maire concerné, pour les voies transférées en dehors des parties agglomérées des villages et hameaux dont la signalétique restera de compétence communale,
- Les ouvrages d'art (murs de soutènement, ponts,...) font partie de la compétence communautaire s'ils sont sur le linéaire des voies transférées et s'ils se situent hors partie agglomérée d'un village ou hameau, sauf le pont de l'Hers à La Bastide sur l'Hers qui fera partie de la compétence intercommunale.

Les Communes de Besset, Coutens, Lapenne, Rieucros, Saint Félix de Tournegat, Teilhet, Vals et Vivies s'engagent durant la période d'intégration des voies communales, soit avant 2018, à entreprendre les travaux nécessaires sur les voies transférables à hauteur maximale du produit fiscal correspondant à la baisse des taux d'imposition lors de la création de la nouvelle Communauté de Communes du Pays de Mirepoix en janvier 2014. Cet engagement sera formalisé par convention signée entre les parties.

- Développement économique

Ajout de :

- Aménagement et exploitation de l'Aérodrome d'intérêt Départemental de Pamiers-Les Pujols
- Adhésion au syndicat mixte de l'Aérodrome Pamiers-Les Pujols
- Aménagement de l'Espace communautaire

Suppression de :

- Elaboration et mise en œuvre d'un projet de territoire et participation à la réalisation de la charte de « Pays »
- Dans le cadre du Pays des Pyrénées Cathares, capacités d'animation notamment pour les études et représentation juridique pour contractualiser avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département et tout autre organisme

Ajout de :

- Elaboration et mise en œuvre d'un projet de territoire et adhésion au PETR
- Sur le territoire des Pyrénées Cathares, capacités d'animation notamment pour les études et représentation juridique pour contractualiser avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département et tout autre organisme
- Transport

Ajout de :

- Mise en place et gestion d'une navette de transport pour la station de ski des Monts d'Olmes
- Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L5211-17 relatif aux transferts de compétences et demande au conseil municipal de se prononcer sur les modifications statutaires présentées
- Le Conseil Municipal a approuvé l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :
- Approuve la modification apportée aux statuts tels que présentés et annexés à la présente délibération.
- Votants : 15 Pour : 15

● **Sujets divers**

1. Vente de bois sur pied
Information de Sabine
M. MARCEROU propose d'acheter ce bois pour 4 500 €
2. Projets transition énergétique

JL SANCHEZ présente les actions engagées dans le cadre de la transition énergétique dont les 3 piliers sont la sobriété, l'efficacité et le déploiement des énergies renouvelables.

- Information sur l'appel à projet national : territoires à énergie positive pour lequel nous avons candidaté à travers le pays des Pyrénées cathares et le PNR. Certains projets présentés par notre commune ont dû donner du poids à la candidature du PNR puisqu'il fait partie d'un des territoires retenus par la ministre. Affaire à suivre donc ; s'agissant d'aides et soutiens que nous pourrions obtenir pour financer nos projets.
- Sobriété : retour sur la soirée de la thermographie où de nombreuses explications ont été fournies aux particuliers voulant améliorer leur maîtrise de l'énergie domestique
- Efficacité : rappel des études en cours en vue de réduire la facture d'éclairage public sans nuire au confort ainsi que l'étude d'optimisation du système de chauffage de la salle d'animation, relativement coûteux.
- Energies renouvelables : remise à plat de toutes les candidatures de porteurs de projets sur l'éolien depuis plusieurs années à travers une consultation où le côté participatif et citoyen ont été mis en avant. 6 développeurs consultés, un se dégage. Il se trouve être en plus expérimenté dans le domaine du photovoltaïque, domaine sur lequel nous allons lui demander une étude de faisabilité sur les toitures de la salle d'animation, atelier, école, ...

Le Maire

Alain PALMADE